Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

COLL'in
COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

1. PREAMBULE
CADRE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note disponible sur le site internet de COLL'in Communauté répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases évoquées lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 9 mars 2023, à savoir :

- ⇨ **Poursuivre les efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire et de ses grands équilibres financiers,**
- ⇨ **Identifier des pistes d'économie,**
- ⇨ **Trouver des recettes supplémentaires.**
- ⇨ **Prioriser les actions,**
- ⇨ **Renforcer les thématiques jeunesse, culture… sur l'ensemble du territoire,**
- ⇨ **Limiter la pression fiscale sur les contribuables déjà très impactés par la crise sanitaire et l'augmentation des prix.**
- ⇨ **Pérenniser les dispositifs de solidarité envers les communes.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2021	348 435,64 €	49 180,12 €	299 255,52 €	0,00 €	0,00 €	3 865 313,09 €
2022	590 016,04 €	182 070,71 €	407 945,33 €	0,00 €	0,00 €	8 932 779,56 €
2023	602 823,36 €	196 854,30 €	405 969,06 €	0,00 €	0,00 €	8 524 834,23 €
2024	602 095,36 €	187 896,64 €	414 198,72 €	0,00 €	0,00 €	8 118 865,17 €
2025	601 367,30 €	178 631,32 €	422 735,98 €	0,00 €	0,00 €	7 704 666,45 €
2026	542 865,77 €	169 046,39 €	373 819,38 €	0,00 €	0,00 €	7 281 930,47 €

L'année 2023 reste dans la continuité de l'année 2022 en matière de remboursement d'emprunts

REPARTITION DU CAPITAL PAR NATURE DE TAUX

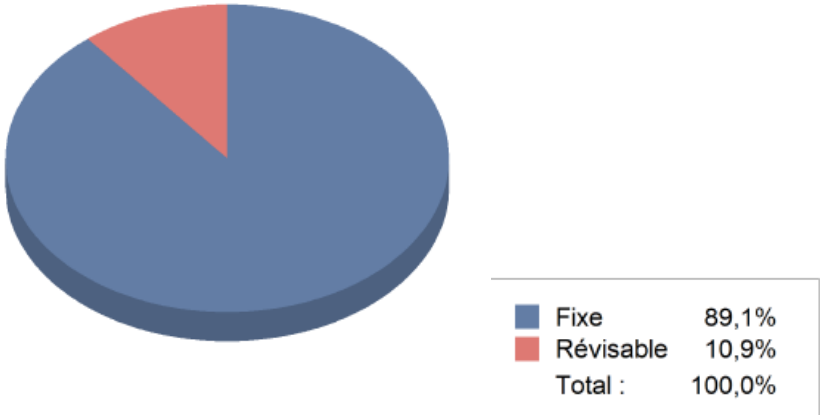

L'encours de la dette est constitué de 6 prêts à taux fixes compris entre 0% et 4.55 % et d'un prêt à taux indexé sur le livret A.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

2. LE BUDGET PRINCIPAL

Cette année 2023, l'équation budgétaire est particulièrement complexe du fait de l'effet combiné de la forte inflation, du poids de la facture énergétique, de l'augmentation des taux d'intérêts, des prix des denrées alimentaires et des matières premières.
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Une SECTION DE FONCTIONNEMENT qui s'équilibre à 16 080 037,00€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les reversements aux communes, les contributions/subvention aux organismes de coopérations et aux associations, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 753 865,00	0,00	1 856 977,00	0,00	1 856 977,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 634 053,00	0,00	2 998 000,00	0,00	2 998 000,00
014	Atténuations de produits	4 771 142,00	0,00	4 517 290,00	0,00	4 517 290,00
65	Autres charges de gestion courante	4 572 089,00	0,00	4 826 338,00	0,00	4 826 338,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	13 731 149,00	0,00	14 198 605,00	0,00	14 198 605,00
66	Charges financières	185 809,00	0,00	220 889,00	0,00	220 889,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	289 000,00		145 000,00	0,00	145 000,00
022	Dépenses imprévues	1 079 415,00		937 841,00	0,00	937 841,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 285 873,00	0,00	15 502 835,00	0,00	15 502 835,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*545 000,00*		*577 202,00*	*0,00*	*577 202,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*545 000,00*		*577 202,00*	*0,00*	*577 202,00*
	TOTAL	15 830 873,00	0,00	16 080 037,00	0,00	16 080 037,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 080 037,00

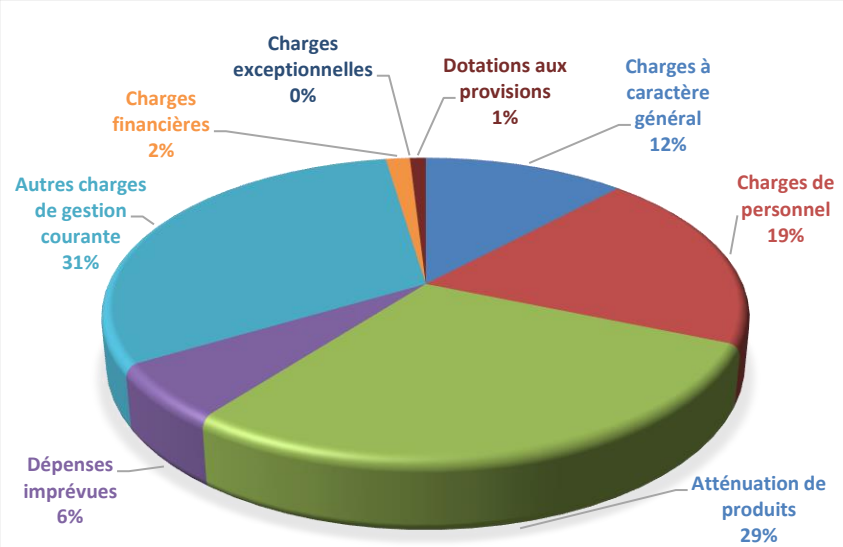

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Les dépenses *réelles* de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 15 502 835 € et comprennent :

Des CHARGES A CARACTERE GENERAL pour un montant de 1 856 977 €

Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services telles que les fluides, les dépenses d'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services… et plus particulièrement :

- Une provision destinée à faire face aux augmentations des prix (notamment en matière de fluides, alimentation et fournitures diverses) dues au contexte inflationniste actuel.
- La poursuite des études nécessaires dans les domaines de la mobilité et de l'environnement telles que l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la mise en place du Service Public Performance Economie Energie Habitat (SPPEEH),
- L'augmentation des services à la population, et notamment du nombre de places en Centre de loisirs,
- Des dépenses faisant suite à une volonté politique d'acter le principe de transport solidaire après plusieurs années d'expérimentation,
- la création d'un service de Transport A la Demande (TAD) à compter du 1er septembre 2023. Une dépense de 83 333 € TTC a été provisionnée pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2023. En année pleine, ce service de Transport à la Demande s'élèvera à 250 000 €TTC.

Des CHARGES DE PERSONNEL pour un montant de 2 998 000 €

2022 a été marquée par la poursuite de recrutement de nouveaux collaborateurs sur les postes vacants depuis 2020 compte tenu des difficultés de recrutement durant la crise sanitaire ; l'année 2023 supporte donc la charge sur une année pleine.

Ce montant tient également compte :

- Des dernières évolutions nationales statutaires impactant la carrière et la rémunération des agents titulaires.
- Des coûts prévisionnels affiliés aux chantiers jeunes, campagnes de distribution et animateurs.
- Des recrutements contractuels pour le secteur enfance, jeunesse et culture.
- De l'évolution du GVT (glissement vieillesse Technicité)

Les dépenses de personnel représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Des ATTENUATIONS DE PRODUITS pour un montant de 4 517 290 €

Ce chapitre comprend :

- Le versement aux communes des ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : Elles tiennent compte de la refacturation du coût du service mutualisé pour l'ADS et de l'impact des transferts de compétence (3 545 500€), en progression suite à la restitution de la compétence « Accueil périscolaire du mercredi » et sa régularisation sur 3 années antérieures.
- Une participation au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : A l'identique des années précédentes, la communauté de communes prendra en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC. Montant estimé pour 2023 : 315 000 €.
- La continuation du versement aux communes d'une DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE sur 2023 : Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, les élus communautaires ont décidé de maintenir cet effort de solidarité envers les communes par le versement d'une enveloppe annuelle de 600 000 € incluant un soutien culturel de 75 000 € et un reliquat de charges pour 2022.

D'AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE pour un montant de 4 826 338 €

Elles correspondent entre autres à :

- Des contributions aux syndicats suivants : SMND/POHI/SCOT/SIRRA/SMABB et SMAAVO pour 3 461 186 €
- Les indemnités brutes chargées des élus pour 144 000 €
- Une évolution de la « Contribution au SDIS » : 584 789 € (dont une prise en charge de 50% de la contribution versée au SDIS par les communes)
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées par le Pôle Vie Sociale pour 581 313 € (dont 70 000 € en faveur de la culture et 40 000 € en faveur de la solidarité).
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées en faveur de l'économie par le Pôle Développement Territorial pour 50 000 €.
- Une provision pour des titres de recettes admis en « non valeurs » : 500 €

Des CHARGES FINANCIERES pour un montant de 220 889 €,

- Elles tiennent compte de l'impact de la hausse du taux du livret A pour concernant les emprunts à taux révisable

Des CHARGES EXCEPTIONNELLES pour un montant de 500 €

Cette somme constitue une provision pour l'annulation d'éventuels titres antérieurs.

Des DOTATIONS AUX PROVISIONS pour un montant de 145 000 € par prudence, face à des difficultés de recouvrement de titres de recettes.

Des DEPENSES IMPREVUES pour un montant de 937 841 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Les dépenses *d'ordre* de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 577 202 € et concernent les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Crèches, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	118 600,00	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	328 696,00	0,00	336 159,00	0,00	336 159,00
73	Impôts et taxes	10 067 497,03	0,00	9 152 956,00	0,00	9 152 956,00
74	Dotations et participations	2 551 865,00	0,00	2 639 637,00	0,00	2 639 637,00
75	Autres produits de gestion courante	558 501,00	0,00	643 522,00	0,00	643 522,00
	Total des recettes de gestion courante	13 625 159,03	0,00	12 874 274,00	0,00	12 874 274,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	13 625 159,03	0,00	12 874 274,00	0,00	12 874 274,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*9 746,00*		*1 585,00*	*0,00*	*1 585,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	*9 746,00*		*1 585,00*	*0,00*	*1 585,00*
	TOTAL	13 634 905,03	0,00	12 875 859,00	0,00	12 875 859,00
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 204 178,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 080 037,00

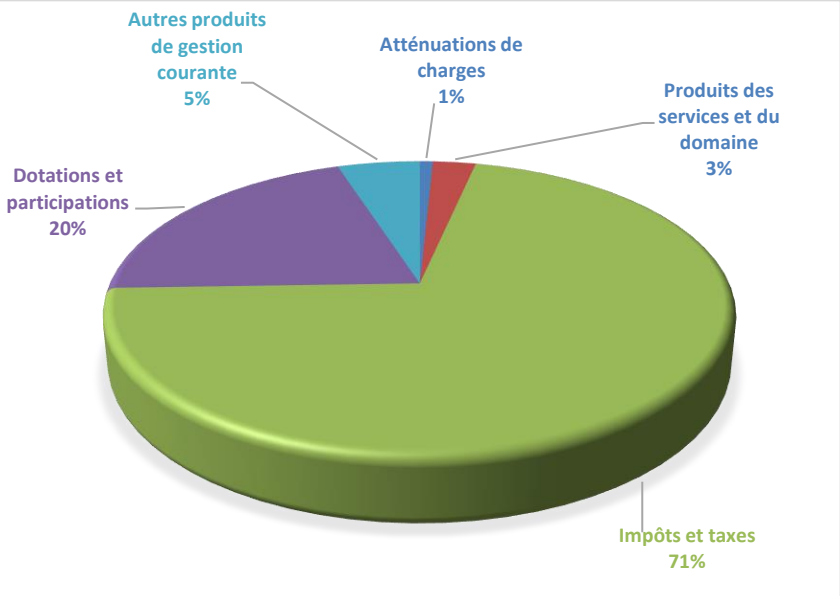

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les recettes *réelles* de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 12 874 274 € et comprennent :

Des ATTENUATION DE CHARGES pour un montant de 102 000 €

Il s'agit des remboursements sur dépenses de personnel liés aux mises à disposition et aux remboursements de l'assurance statutaire.

Des PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE pour un montant de 336 159 €

Répartis ainsi :

Année 2023	Redevance bibliothèques	Redevance topoguides	Redevance enfance/jeunesse	Refacturation charges autres redevables	Bail emphytéotique Zone de loisirs
PREVISION BUDGETAIRE	6 000,00 €	500,00 €	276 020,00 €	32 600,00 €	18 037,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Des IMPOTS ET TAXES pour un montant de 9 152 956 €

Pour rappel, les taux des impôts locaux sont les suivants :

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux :

Taux de la fiscalité ménages
(Inchangés depuis la création de la CC) :

- Taxe sur le Foncier Bâti 0.00 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 2.65 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) 7.72 %

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises
(*Inchangé depuis 2017)* à 24.39 %

Le produit fiscal attendu extrait de l'état 1259 s'élève à 9 152 956 € et se répartit de la manière suivante :

IMPOTS ET TAXES	PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2023
Taxes foncières, CFE	2 877 235,00 €
TAFNB	34 088,00 €
Fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation	2 712 656,00 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales	118 144,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	105 869,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	43 778,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOM)	3 261 186,00 €
TOTAL	**9 152 956 €**

<u>Précisions :</u> La loi de finances 2023 a rétabli le vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation.
La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 (+7,1 %) entraîne automatique une hausse des recettes fiscales à taux constant.
L'augmentation des recettes fiscales est due aussi au dynamisme économique du territoire permettant d'avoir des bases fiscales confortables.

A noter qu'à ce jour, aucune notification n'a été reçu concernant la compensation de l'Etat dans le cadre de la suppression de la CVAE.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Des DOTATIONS, SUBVENTION et PARTICIPATIONS pour un montant de 2 639 637 €

Ce chapitre regroupe :

- Les subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour 611 450 €.
- Les dotations de l'Etat attendues pour un montant total de 1 949 187 €, soit une augmentation de + 55 421 € par rapport à l'année passée.

	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022	MONTANT 2023 Prévu
Dotation intercommunalité	238 387	135 903	110 681	136 659	152 079	168 671	187 346	187 000
Dotation de compensation	720 646	700 621	685 991	670 240	657 986	645 027	630 878	600 000
Compensations fiscales	73 048	86 999	94 095	162 460	171 538	1 047 065	1 075 542	1 162 187
TOTAL	**1 032 081**	**923 523**	**890 767**	**969 359**	**981 603**	**1 860 763**	**1 893 766**	**1 949 187**
		-108 558	-32 756	78 592	12 244	879 160	33 003	55 421

- Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir sur les dépenses de fonctionnement de 4 000 €
- Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle pour 75 000 €

D'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE pour un montant de 643 522 €

Ces produits correspondent aux loyers et redevances perçus (prévision pour 530 269 €), aux recettes de téléalarme et divers remboursements.

Les recettes *d'ordre* de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 585 € et concernent les amortissements de subventions.

L'excédent de fonctionnement 2022 est reporté pour un montant de 3 204 178 €.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Cette section concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Une SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'équilibre à 9 177 828 €

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	132 377,00	46 738,00	94 000,00	0,00	140 738,00
204	Subventions d'équipement versées	2 753 857,44	800 101,00	1 773 766,00	0,00	2 573 867,00
21	Immobilisations corporelles	950 742,19	102 052,00	713 500,00	0,00	815 552,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 885 580,37	313 249,00	2 926 265,00	0,00	3 239 514,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**6 722 557,00**	**1 262 140,00**	**5 507 531,00**	**0,00**	**6 769 671,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 533,00	0,00	406 572,00	0,00	406 572,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	104 764,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**520 297,00**	**0,00**	**406 572,00**	**0,00**	**406 572,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**7 242 854,00**	**1 262 140,00**	**5 914 103,00**	**0,00**	**7 176 243,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*9 746,00*		*1 585,00*	*0,00*	*1 585,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*2 000 000,00*	*0,00*	*2 000 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***9 746,00***		***2 001 585,00***	***0,00***	***2 001 585,00***
	TOTAL	**7 252 600,00**	**1 262 140,00**	**7 915 688,00**	**0,00**	**9 177 828,00**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**0,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**9 177 828,00**

Les dépenses *réelles* d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 7 176 243 € (*dont 1 262 140 € de restes à réaliser*).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2023

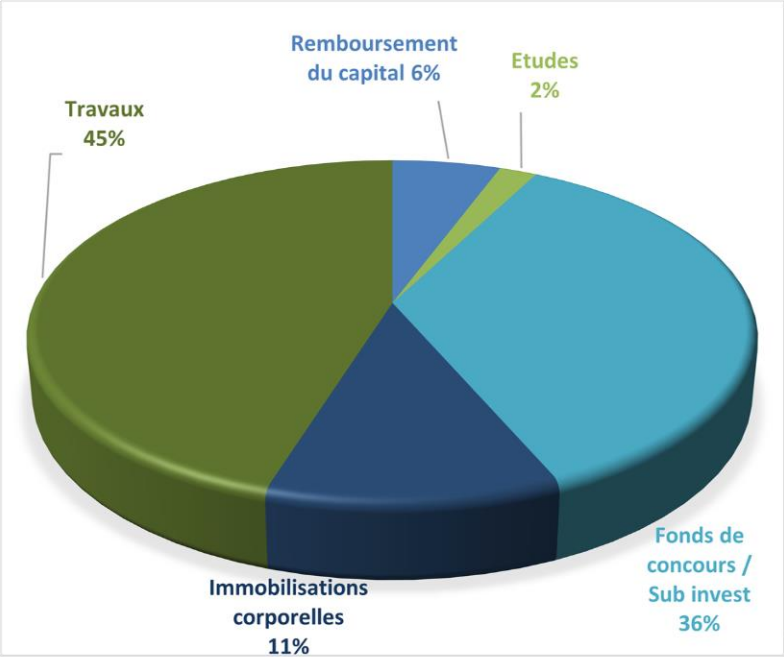

Les dépenses *réelles* d'investissement comprennent :

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT pour un montant de 6 769 671 €, ainsi répartis par pôle :

Pôle Développement Territorial : 2.027 M€

- ⇨ Le rachat à l'EPORA de la friche industrielle « Chabroud » sur la commune St Georges d'Espéranche et travaux d'aménagement
- ⇨ La sixième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (2022 : année blanche pas de prélèvement)
- ⇨ La poursuite des aides au foncier et à la construction pour le PLH
- ⇨ Finalisation de la signalétique pour les zones d'activités économiques.
- ⇨ Le projet d'élargissement du dispositif de subventions de soutien à l'économie de proximité aux acteurs économiques et agricoles locaux
- ⇨ La poursuite des subventions de soutien pour l'amélioration de l'habitat à destination des administrés

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

- ⇨ La création d'une plateforme multimodale dont un parking de co-voiturage (sous réserve de disponibilité foncière)
- ⇨ Une provision pour l'étude transport et son déploiement
- ⇨ Une provision de travaux pour les sentiers de randonnée pour l'installation de mobilier
- ⇨ Aménagement divers dans les zones d'activités

Pôle Administration et Moyens Généraux : 4.602 M€

- ⇨ Actions de communication (fin de la refonte du site internet, livret d'accueil à la population, matériel, …)
- ⇨ L'acquisition de matériel informatique et le renouvellement des licences
- ⇨ La finalisation de la mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme
- ⇨ L'acquisition complémentaire de mobilier au siège communautaire
- ⇨ Des travaux d'aménagement divers et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
- ⇨ Des études de faisabilité en lien avec les équipements communautaires (construction et/ou réhabilitation)
- ⇨ La dotation communautaire d'investissement à verser aux communes (solde du dispositif 2017-2019) et dispositif 2022-2025
- ⇨ La construction d'un centre de loisirs sur la commune de Roche
- ⇨ L'installation de moniteurs d'information dynamique sur le territoire communautaire en lien avec le contrat de ruralité
- ⇨ Les travaux de réhabilitation pour la relocalisation de la médiathèque de Oytier St Oblas
- ⇨ Les travaux de réhabilitation thermique des médiathèques
- ⇨ La finalisation des travaux de sécurisation à la gendarmerie d'Heyrieux
- ⇨ Des travaux de sécurisation et diagnostic pour l'EHPAD « Les Colombes »
- ⇨ Une provision pour les investissements futurs

Pôle Administration et Moyens Généraux : 0.027 M€

- ⇨ Refonte du site Internet (dont AMO)
- ⇨ Dématérialisation Instruction ADS

Pôle Vie Sociale : 0.113 M€

- ⇨ L'acquisition de signalétique dans le cadre du patrimoine
- ⇨ L'acquisition de mobilier et la refonte du site internet pour les médiathèques
- ⇨ L'acquisition de matériel et mobilier divers pour l'ensemble du Pôle, mais aussi mutualisés avec les partenaires culturels du territoire
- ⇨ L'achat d'un véhicule dans le cadre de l'action de soutien à la jeunesse et la prévention

LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES pour un montant de 406 572 €

Cela correspond au remboursement du capital des emprunts

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Les dépenses *d'ordre* d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 001 585 € et représente des écritures patrimoniales et des amortissements de subventions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	609 731,20	548 620,00	209 790,00	0,00	758 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**609 731,20**	**548 620,00**	**209 790,00**	**0,00**	**758 410,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	149 999,57	4 683,00	300 000,00	0,00	304 683,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	600,00	0,00	600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**150 999,57**	**4 683,00**	**300 600,00**	**0,00**	**305 283,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**760 730,77**	**553 303,00**	**510 390,00**	**0,00**	**1 063 693,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*545 000,00*		*577 202,00*	*0,00*	*577 202,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*2 000 000,00*	*0,00*	*2 000 000,00*

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		*545 000,00*		*2 577 202,00*	*0,00*	*2 577 202,00*
TOTAL		**1 305 730,77**	**553 303,00**	**3 087 592,00**	**0,00**	**3 640 895,00**
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**5 536 933,00**
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**9 177 828,00**

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 063 693 € (*dont 553 303 € de restes à réaliser*).

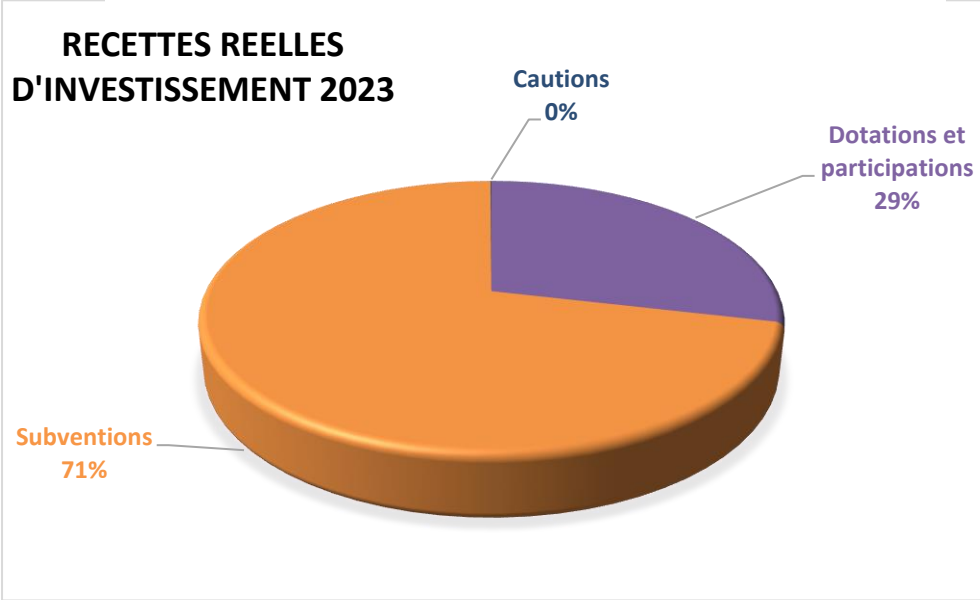

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

LES RECETTES D'EQUIPEMENT pour un montant de 758 410 €

Il s'agit des subventions d'investissement versée par :

- L'Etat :
  - ⇨ Solde de la dotation de soutien aux investissements pour : l'acquisition de 10 panneaux d'information dynamique (105 257 € inscrits en restes à réaliser).
  - ⇨ Dotation de soutien aux investissements pour les travaux de sécurisation de la gendarmerie (20 073 € inscrits en restes à réaliser).
- La Région :
  - ⇨ Subvention pour la construction d'un centre de loisirs à Roche pour un montant de 209 790 €
- Le Département :
  - ⇨ Subvention pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées 2021 (500 € inscrits en restes à réaliser)
  - ⇨ Subvention pour la réhabilitation de la médiathèque d'Oytier St Oblas (64 935 € inscrits en restes à réaliser)
  - ⇨ Subvention pour l'amélioration thermique des 6 médiathèques (15 855 € inscrits en restes à réaliser)
- La CAF :
  - ⇨ Subvention pour les travaux de construction d'un nouvel Accueil de Loisirs (342 000 € inscrits en restes à réaliser).

LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS pour un montant de 304 683 €

correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir pour les dépenses d'investissement.

LES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS pour 600 €

Cela concerne les locataires de l'Hôtel des Entreprises situé à Diémoz.

Les recettes *d'ordre* d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 577 202 € dont 577 202 € pour les dotations aux amortissements.

L'excédent d'investissement 2022 est reporté pour un montant de 5 536 933,00 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_035-DE

3. QUELQUES RATIOS

RATIOS PREVISIONNELS 2023

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	605,60	326,00
2	Produit des impositions directes/population	122,48	194,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	502,92	389,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	163,90	86,00
5	Encours de dette/population	333,01	204,00
6	DGF/population	30,74	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	19,34 %	40,80 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	123,58 %	88,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,59 %	22,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	66,22 %	52,40 %

RATIOS SELON REALISE 2022

RATIOS Direction de la Comptabilité Publique	TAUX DE LA CC	SEUIL D'ALERTE
Coefficient d'autofinancement courant *(Charges de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes de fonctionnement)*: Possibilité pour la Communauté de Communes de financer des opérations importantes une fois les dépenses courantes payées.	0.9182	➔ Supérieur à 1 pendant 2 exercices Cela indiquerait que la Communauté de Communes devrait recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.
Ratio de surrendettement *(Encours de la dette/ recettes de fonctionnement)* : Marges de manœuvre pour les années à venir.	0.6455	➔ Supérieur à 1.66 pour un nombre d'habitants supérieur à 5 000 Forte progression suite à la reprise de la dette de l'EHPAD mais il reste nettement inférieur au seuil d'alerte
Ratio de rigidité des charges structurelles *(frais de personnel + annuité de la dette/ recettes de fonctionnement)* : Cela correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Communauté de Communes : dépenses de personnel, les assurances, intérêts des emprunts, le chauffage…	0.2276	➔ Supérieur à 0.8 Une gestion économe et rigoureuse permet de limiter ces dépenses obligatoires.